



Les événements du Programme des supporters d’Athlétisme Canada peuvent être évalués afin d’obtenir le label d’Événement approuvé d’Athlétisme Canada. L’organisateur d’un événement doit remplir une évaluation en ligne de la planification des mesures d’urgence, de la planification des soins médicaux, de la planification du parcours, et de l’organisation financière et administrative. L’évaluation consiste en 40 questions, la plupart répondues par oui ou non, et exige du répondant de télécharger la documentation de planification afin qu’elle puisse être examinée et validée. Les normes se trouvent ci-dessous.

Une fois le questionnaire rempli, l’organisateur sera informé si l’événement répond aux normes du label. L’examen des documents téléchargés sera effectué et l’approbation finale sera donnée en moins d’une semaine. Un événement qui répond aux normes recevra un insigne numérique afin de pouvoir l’apposer sur le matériel promotionnel. L’événement sera inclus dans le calendrier d’Athlétisme Canada sous l’appellation du label. Si un événement ne répond pas aux normes, Athlétisme Canada offre des ressources et du soutien afin d’aider l’organisateur de l’événement à répondre aux normes dans le futur.

Le label d’Événement approuvé représente le moyen principal par lequel Athlétisme Canada reconnaît et soutient les événements qui aident à développer les collectivités, promeuvent et célèbrent la course, sont sécuritaires, bien organisées et solides sur le plan technique, et qui offrent aux participants une expérience formidable. Il vise à uniformiser les normes concernant l’expérience de course à travers le Canada. Le processus de demande de label vise à aider les organisateurs de course à réviser leurs activités actuelles, ainsi qu’à instaurer de bonnes pratiques dans le milieu afin d’améliorer la qualité globale des événements.



Les items suivants représentent les normes requises pour recevoir le label 2016 d'Événement approuvé d'Athlétisme Canada. Ceci est un projet-pilote et les normes pourraient être ajustées suite à la réception des renseignements et à une connaissance plus approfondie des événements participant au projet.

Un Événement approuvé d'Athlétisme Canada doit avoir un sanction de sa branche provinciale si applicable.

Pour répondre aux normes de planification des mesures d'urgence, un Événement approuvé d'Athlétisme Canada :

1. Détient un plan d'action d'urgence (PAE).

Le plan d'action d'urgence :

2. Est communiqué à toutes les parties (personnel, bénévoles, participants, partenaires, dont la municipalité, la police, le service des incendies, les Forces armées et les services d'ambulance, au besoin);
3. Comprend l'information sur la façon de communiquer les instructions d'urgence à la communauté de l'événement;
4. Inclut un système d'alerte en cas d'urgence (SAU);
5. Décrit les emplacements des refuges (rassemblement);
6. Comporte un plan d'opération concernant la sécurité;
7. Comporte une structure claire de commandement et des responsabilités;
8. Comporte un plan de vérification du/des parcours le matin de l'événement, pour vérifier si des risques existent avant de déclarer un parcours sécuritaire et ouvert;
9. Comporte un processus semblable qui sera suivi pour chaque course avant que les bénévoles et autres personnes quittent le site, afin de déterminer que tous les participants sont passés (ou qu'ils n'ont pu atteindre le seuil limite (ou le temps limite), et qu'ils ont été évacués du parcours de façon sécuritaire);
10. Présente la personne qui prendra la décision officielle de commencer, terminer et/ou annuler une course;
11. Présente la personne qui communiquera avec les médias en cas d'urgence.

Pour répondre aux normes de planification des soins médicaux, un Événement approuvé d'Athlétisme Canada :

1. Détient un plan concernant les soins médicaux.

Le plan concernant les soins médicaux

2. Doit être autorisé par le responsable médical de l'organisation;
3. Comporte les noms et les coordonnées de tout le personnel médical, ainsi que leurs titres de compétence;
4. Comporte une carte du site de l'événement indiquant le déploiement des effectifs médicaux et de premiers soins;
5. Comporte un inventaire des fournitures et équipements médicaux disponibles sur place;
6. Comporte un poste médical à moins de 100 m de l'arrivée, où au moins un agent paramédical se trouvera;
7. Comporte une équipe d'intervention sur le parcours;
8. Comporte une formation des bénévoles de la santé (premiers soins) effectuée par des professionnels de la médecine avant l'événement;



9. Comporte des professionnels des soins de santé et des bénévoles formés de la santé (premiers soins) le long du parcours, reliés par un système de communication radio;
10. L'identification et la notification de l'hôpital et/ou du service d'urgence médical de la localité (par l'organisateur de la course ou l'autorité locale appropriée), afin qu'ils soient au courant que l'événement a lieu.

Les renseignements médicaux des participants :

11. Seront recueillis;
12. Seront disponibles aux personnel médical de l'événement;
13. Seront gardés de façon sécuritaire et détruits ou supprimés après l'événement.

Pour répondre aux normes de planification du parcours, un Événement approuvé d'Athlétisme Canada :

1. Détient un plan de parcours (pour chaque parcours).

Le plan de parcours :

2. Comporte la signalisation, les marques du parcours, et tous les cônes, barrières, rubans, clôtures, etc.;
3. Comporte une signalisation qui donne des renseignements clairs, afin que les participants ne confondent pas le parcours à suivre;
4. Comporte des lignes de départ et d'arrivée clairement démarquées;
5. S'assure que l'aire de départ demeure assez large pour une durée appropriée, afin que les participants puissent prendre le départ sans encombre;
6. Comporte un véhicule de tête (auto ou bicyclette) pour ouvrir le parcours;
7. Comporte un véhicule de queue (auto ou bicyclette), qui suivra le dernier participant et fermera le parcours;
8. Comporte des marques de distance sur le parcours à tous les 5 km, au minimum;
9. S'assure que le parcours soit fermé à la circulation (au moins une voie);
10. Comporte des stations offrant de l'eau potable à tous les participants, situées à (au moins) tous les 5 km sur le parcours;
11. S'assure que la carte du parcours puisse être vue et téléchargée à partir du site internet de l'événement (qui peut être consulté avec un appareil mobile), et comporte une carte physique du parcours affichée sur le site de la course;
12. Comporte des toilettes disponibles selon un ratio de 1 toilette par 100 participants, spectateurs, bénévoles et membres du personnel.

Pour répondre aux normes administratives et financières, un Événement approuvé d'Athlétisme Canada :

1. Possède une politique claire concernant les remboursements et transferts;
2. Possède une assurance responsabilité civile générale d'au moins 5 millions de dollars.

Responsabilités de l'Événement approuvé

Après l'événement, l'organisateur doit :

1. Remettre la liste de tous les participants inscrits, selon le sexe et le groupe d'âge, pour toutes les courses assurées par Athlétisme Canada;
2. Remettre un rapport de tous les incidents médicaux, de sécurité et autres;
3. Remettre un rapport concernant les dons aux organismes de bienfaisance (si pertinent);



4. Permettre à Athlétisme Canada de sonder les participants en votre nom, afin que l'événement soit admissible au label d'Événement DIVERTISSANT (optionnel).